



Jun 2017

Financement des commerces de proximité : une nouvelle dynamique avec la signature du partenariat en garantie des crédits Européenne de Cautionnement / SIAGI

Cet accord, premier du genre entre 2 acteurs de la garantie, l'un dédié aux buralistes, diffuseurs de Presse, PMU, distributeurs de jeux, l'autre aux artisans et commerçants de proximité, a pour objectif de faciliter l'accès au crédit des professionnels de leurs secteurs respectifs historiques.

En combinant leur expertise métiers et en additionnant leur capacité de cautionnement, la SIAGI et le Groupe EDC (Européenne De Cautionnement) placent les entrepreneurs en situation optimale pour obtenir leur crédit.

Avec des interlocuteurs de proximité, grâce à une pré-validation des plans de financement, ce partenariat trouve son sens dans la mise en place de circuits courts, avec des outils et process plus souvent actionnés par les grandes entreprises.

Avec plus de 500 000 points de vente sur le territoire, dont 25 000 sont des buralistes répartis aussi bien en ville qu'en milieu rural, le commerce de proximité contribue au maintien du lien social. Il est aussi créateur d'emplois et source de dynamisation des territoires.

Comment en bénéficier ?

En amont de son rendez-vous en banque, l'entrepreneur fait valider son plan de financement par l'EDC ou la SIAGI, lesquels, en cas d'accord, pré-cautionnent le crédit à hauteur de 60%. Muni de cet accord, le buraliste/entrepreneur ira voir son banquier et maximisera ses chances de succès dans l'obtention de son crédit.

En savoir plus sur le Groupe EDC et la SIAGI

Ces deux acteurs ont une préoccupation commune : accompagner le développement du commerce de proximité sur l'ensemble de la France. Ils sont des acteurs historiques du monde des professionnels et ont la particularité de travailler main dans la main avec les représentants élus des filières dans lesquelles ils exercent.

Cet accord est une première étape dans leur partenariat ; à terme, d'autres services pourront être développés afin de donner à leurs clients indépendants les mêmes leviers de développement que ceux auxquels ont accès les grands Groupes.

***Le Groupe EDC** existe depuis 89 ans et a été créé par des professionnels pour des professionnels. Il met à disposition de ses clients (buralistes, diffuseurs de Presse, PMU, distributeurs de jeux, cafés, Hôtels, restaurants) des cautions leur permettant de bénéficier de crédits de trésorerie notamment. Il porte à ce titre plus de 1,3 Md€ d'engagements. Par ailleurs, le groupe développe des services alternatifs permettant à ses 30 000 clients de diminuer leurs charges de fonctionnement.*

Un des enjeux à court terme du groupe EDC est d'accompagner les buralistes dans leur obtention de prêts de modernisation et diversification de services proposés.

***Société de financement** agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), **la SIAGI** est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat, qui en sont actionnaires aux côtés des grands réseaux bancaires et de Bpifrance.*

Sa mission est d'apporter aux banques une garantie en cas de défaillance de remboursement d'un crédit bancaire aux petites entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et aux professions libérales.

La SIAGI bénéficie d'une forte proximité aux entrepreneurs via ses 26 directions et antennes en région. Elle a accompagné depuis sa création plus de 350 000 petites entreprises françaises pour un montant de crédit garanti de 15 milliards d'euros.



De gauche à droite : Michel Cottet (DG de la SIAGI) ; Karine Desroses (Présidente de la SIAGI) ; Lucien Labouré (président de l'EDC) ; Yvan Parrot (DG de l'EDC)

Contact presse SIAGI

Anne MOREAU

2, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS

01 48 74 57 92 – 06 89 63 23 11

amoreau@siagi.fr